

Objectifs de la charte Sport Santé

L'objectif de la charte Santé est de se mettre d'accord à tout moment sur les objectifs, les droits et les devoirs de chacun dans le cadre de la démarche sport santé du Ceramm. C'est un outil de cohésion interne

Rappel des missions et finalités de l'organisme :

La mission du Ceramm (Cercle des Rameurs de Maisons Lafitte et Mesnil le Roi) est de permettre la pratique de l'aviron pour tous (à partir de 12 ans jusqu'à 80 ans et au-delà). Il est affilié à la Fédération Française d'Aviron (FFA), et labellisé Ecole Française d'Aviron depuis 2010 et Aviron Santé depuis 2020.

La pratique de l'aviron se fait à la base nautique, chemin de la Digue au Mesnil-le-Roi (en face des Tennis du Mesnil).

La Démarche Sport Santé

La démarche Sport santé du Ceramm est un des projets du Ceramm qui vise à accueillir conformément au décret N°2016-1990 du 30 décembre 2016 relatifs aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée, des personnes souffrant de pathologies du type obésité, diabète, cancer, cardiopathie...).

Son objectif est

- D'améliorer leur qualité de vie
- De leur permettre, après une période de remise à niveau physique, de (re)trouver une pratique sportive normale en club, afin de faciliter leur insertion dans la société en créant du lien social
- De contribuer à modifier leur hygiène de vie afin de réduire les risques de récurrence

Cette démarche doit commencer sur prescription d'un médecin traitant ou d'un hôpital via un certificat médical indiquant l'aptitude à pratiquer une activité sport Santé ainsi que la pratique de l'aviron avec des recommandations ou contre- indications.

Les engagements du Ceramm

Le Ceramm s'engage à proposer aux patients concernés une pratique dans ses locaux ou l'extérieur (2 à 3 fois par semaine) une activité physique, adaptée, régulière, progressive, individualisée et sécurisée.

Cette activité physique se fait dans un premier temps exclusivement au sol via des exercices appropriés (ex : marche, exercices de renforcement musculaire, etc.), et au moyen de matériel adapté : rameurs (ergomètres), vélos indoor, appareils de renforcement musculaire, etc.

Dès que l'état de santé du patient le permet, cette activité se fera sur l'eau dans un bateau approprié pour apprendre les bases techniques de l'aviron

Afin de mesurer la progression du patient, le club effectuera régulièrement des tests de référence en lien avec la pathologie concernée et les recommandations du corps médical. Ces tests ainsi que le contenu des séances reçues généreront des données qui respectent le RGPD (Règlement Général de Protection des Données) avec une durée de conservation de 3 ans après la fin de l'activité sport santé de la personne concernée.

Les encadrants du club engagés dans cette démarche ont tous reçu une formation Sport Santé et sont du fait de leur fonction astreints à un devoir de confidentialité. Ce sont pour la plupart des bénévoles.

La prise en charge du patient en mode de travail individualisé personnalisé encadré par un éducateur sport santé se fait sur une période d'une durée de 3 ou 6 mois renouvelable par trimestre jusqu'à un an au total (une deuxième année de Sport Santé peut être exceptionnellement décidée par les éducateurs Sport Santé en fonction du vécu du patient et de sa pathologie). Ensuite à l'issue d'un bilan, l'objectif est d'intégrer le patient dans le cadre normal de l'activité sportive et associative du club.

Les engagements des patients

Les patients devront adhérer au Ceramm et respecter son règlement intérieur.

Dans le cadre du respect mutuel qui doit les lier avec les éducateurs, les patients devront :

- Prévenir leurs éducateurs Sport Santé le plus tôt possible en cas d'impossibilité d'assister aux séances qui sont en général individualisées.
- S'engager à être assidu dans le suivi des séances pour pouvoir progresser
- Signaler et discuter avec les éducateurs de la moindre problématique existante et répondre aux enquêtes de satisfaction qui peuvent être organisées par le club
- Informer les éducateurs des événements de santé qui les concernent, accepter de discuter avec eux de leur pathologie et se soumettre aux tests d'évaluation du club ou leur adresser les résultats d'évaluation qui sont dans certains cas effectués à l'extérieur (ex : Centre Médico-sportif)